

1	Ile-de-France : 50 M€ vous tendent les bras !.....	1
2	Pécresse : «La région Île-de-France va débloquer 3,5 millions contre les déserts médicaux»..	2
3	Transports : le chantier du Grand Paris Express va être retardé	4
4	Grand Paris Express : le président de la SGP nie un dépassement du budget.....	5
5	Les routiers menacent de «mettre à sec» l'Île-de-France	6
6	Le Medef somme les enseignants de «faire leur travail»	7
7	Régime des auto-entrepreneurs : un bilan mitigé	8
8	Déficit de la Sécurité sociale : la Cour des comptes s'impatiente	11
9	Retraites : des pensionnés fantômes à l'étranger	12
10	La politique familiale est devenue beaucoup plus redistributive	13
11	Les PME françaises pourront plus facilement s'installer en Afrique.....	15
12	Un ancien dirigeant de Lafarge reconnaît des versements à l'État islamique	16
13	Code du travail : la CGC s'invite dans les manifestations	17
14	Entre les manifestants et l'exécutif, les sujets de discorde se multiplient	18
15	Macron face à la contestation sociale: la bataille des légitimités	19
16	Florian Philippot annonce qu'il quitte le Front national	21
17	Europe et Canada ouvrent un nouveau chapitre de leurs relations commerciales	23
18	Pierre-Marc Johnson : « Le Ceta ne signe pas la fin du bœuf Charolais français ».....	24
19	Catalogne: la tension ne cesse de grimper à l'approche du référendum du 1er octobre	25

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 21/09/2017

1 Ile-de-France : 50 M€ vous tendent les bras !



Stéphanie Von Euw, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France en charge des Affaires européennes.

Le conseil régional veut distribuer avant la fin de l'année une cinquantaine de millions d'euros sur les 540 M€ octroyés par les fonds européens.

Vous avez besoin d'argent ? Pas compliqué, il suffit de solliciter la région Ile-de-France ! Ce n'est pas un gag. Le plus étonnant, c'est qu'elle fait le forcing pour jouer au Père Noël, comme si elle

craignait de ne pas trouver preneur pour ce cadeau tombé du ciel ! Dans sa hotte, 50 M€ dont elle aimerait se « débarrasser » pour la bonne cause avant la fin de l'année. Mais attention, pour prendre son chèque, il faut quand même répondre à certains critères... Ces derniers sont précisés ce jeudi en séance du conseil régional.

D'où vient cet argent. Ces 50 M€ font partis des fonds européens alloués à la région capitale. Au total, l'Île-de-France bénéficie d'une enveloppe de 540 M€ pour la période 2014-2020. « Quans nous sommes venus aux affaires fin 2015, la précédente majorité (*NDLR, dirigée par le socialiste Jean-Paul Huchon*), n'avait dépensé que 0,35% du total. En 18 mois, nous avons atteint près de 40 %. Nous sommes là pour prendre les devants et montrer que l'Europe de proximité est une réalité », décrypte Stéphanie Von Euw (LR). Mais la vice-présidente du conseil régional en charge des Affaires européennes insiste : « Notre boulot, ce n'est pas simplement de distribuer de l'argent, c'est surtout de mettre des projets en face ».

Les conditions pour en bénéficier. Si votre projet, c'est de financer vos prochaines vacances à l'Île Maurice, passez votre chemin ! Pour bénéficier des fonds européens gérés par la Région, vous devrez avoir un projet qui s'articule autour de onze axes : préservation de la biodiversité, soutien à l'aménagement durable des territoires, favoriser la création ou la reprise d'une activité, etc. En gros, si vous oeuvrez pour le développement économique et l'emploi, si vous êtes dans la fibre écolo, vous avez une réelle chance de toucher le jackpot.

Qui. Artisans, PME, collectivités territoriales et associations sont particulièrement dans le viseur. Particuliers et multinationales, il faudra sonner à une autre porte. Une association comme Simplon Co (Montreuil), qui travaille à la formation aux métiers du numérique en faveur de jeunes déscolarisés a ainsi touché 299 000 €. Autre exemple, le FabLab, ouvert il y a quelques mois à Cergy, un endroit où tout le monde peut trouver des outils numériques (imprimantes 3D...) pour concrétiser ses idées 2.0, a eu droit à son chèque de 270 000 € sur les plus de 600 000 € de la mise de départ.

Comment. Pour tâter le terrain et faire votre demande, allez sur le site www.europeidf.com ou téléphonez au 01.53.85.77.70.

Bertrand Schneider

LE FIGARO – 21/09/2017

2 Péresse : «La région Île-de-France va débloquer 3,5 millions contre les déserts médicaux»



INTERVIEW - Pour la présidente LR du conseil régional d'Île-de-France, «les déserts médicaux sont un symbole de l'impuissance publique et des fractures qui minent la société française».

La présidente LR du conseil régional d'Île-de-France dévoile au *Figaro* un nouveau plan, assorti de la création d'un fonds pérenne de 3,5 millions d'euros par an, pour lutter contre les déserts médicaux dans la région, l'un des points justement mis en avant négativement dans le dernier

rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale. L'objectif de l'ex-ministre du Budget, entre autres, de Nicolas Sarkozy? Réorganiser l'offre de soins à l'échelle des intercommunalités.

LE FIGARO. - Pourquoi la situation de l'offre de soins dans votre région est-elle alarmante?

Valérie PÉCRESSE. - [Elle l'est partout en France](#) mais les Français ne savent pas que le premier désert médical français est l'Île-de-France. La démographie médicale est extrêmement préoccupante. 430.000 Franciliens sont touchés. Nous avons identifié trois facteurs spécifiques: l'insécurité, le manque total d'attractivité pour des installations situées à quelques dizaines de kilomètres de Paris et les embouteillages.

Comment la région s'est-elle retrouvée face à une telle pénurie?

Il y a eu un manque d'anticipation et de courage. On a voulu réguler la dépense de santé par une restriction de l'offre médicale. Il aurait été préférable d'avoir un langage de vérité avec les médecins. En contrepartie d'un élargissement du numerus clausus, on aurait pu demander, par exemple, une présence de jeunes médecins en zones carencées.

Sur quels moyens financiers votre «choc de simplification» repose-t-il et quels sont vos objectifs?

[Nous allons voter un fonds de lutte pérenne contre les déserts médicaux](#), soit 3,5 millions d'euros d'aides à l'investissement par an. Ces moyens sont ciblés là où existent de réels besoins. Nous ajusterons ce fonds en fonction des demandes sachant que les aides sont placées sous le contrôle de nos trois interlocuteurs: l'Agence régionale de santé (ARS), l'Ordre des médecins et les collectivités.

Nous nous sommes affranchis du zonage de l'ARS, qui créait des injustices incompréhensibles, des catégories et des secteurs. Nous voulons soutenir toutes les formes d'activités médicales: salariées, libérales, praticiens des secteurs 1 et 2, paramédicales (sages-femmes et kinésithérapeutes)... Quant aux crédits prévus pour la sécurisation, dans une logique de partenariat, nous estimons qu'ils doivent être accordés en fonction de l'appréciation des professionnels eux-mêmes. Cette simplification sera plus efficace.

Comment avez-vous projeté les évolutions?

[Nous avons travaillé sur une carte de l'Île-de-France en croisant les départs en retraite avec les zones de pénuries.](#) Notre objectif est de réimplanter des professionnels, territoire par territoire, méthodiquement et en étroite collaboration avec les collectivités locales. Les intercommunalités sont la bonne échelle pour organiser une bonne coordination de l'offre de soins. Nous savons précisément où les aides doivent être ciblées.

Pourquoi misez-vous également sur la télémédecine?

Je suis intimement persuadée que la Sécurité sociale devra adapter très rapidement sa tarification à ces nouvelles formes de consultations, que l'on appelle aussi «e-médecine». Ces actes doivent pouvoir être remboursés. Aujourd'hui, des solutions technologiques peu onéreuses permettent de vraies consultations à distance, face à face, sans rupture du lien humain avec le médecin. La télémédecine me semble aussi parfaitement adaptée au suivi des pathologies chroniques et des affections longue durée, en évitant des transports onéreux.

Il faut amener la santé jusqu'au malade. Nous devons tester une nouvelle approche de la médecine, probablement moins coûteuse à terme. Les déserts médicaux sont à la fois un symbole de l'impuissance publique et des fractures qui minent la société française. C'est d'ailleurs le thème du premier groupe de travail de mon mouvement Libres!, lancé le 8 septembre. Nous voulons faire de la politique par la preuve et trouver des solutions pour le pays. Les orientations de notre plan

régional de lutte contre les déserts médicaux ont vocation à être dupliquées dans d'autres régions de France.

Emmanuel Galiero

LES ECHOS – 21/09/2017

3 Transports : le chantier du Grand Paris Express va être retardé



Les travaux d'interconnexion de la gare SNCF de Clamart et de la gare d'Issy - Clamart - Vanves sur la ligne 15 Sud du Grand Paris Express se déroulent sans interruption du trafic.

Le Grand Paris Express pourrait être concerné par la révision des projets d'infrastructures de transport que prépare le gouvernement. On s'orienterait vers un glissement de calendrier entre 2024 et 2030.

Un réseau de transports à 35 milliards d'euros, qui plus est en région parisienne, quand le gouvernement veut donner la priorité à la remise en état des infrastructures existantes et rendre aux métropoles régionales toute leur place. Le futur métro de rocade de la région parisienne, le **Grand Paris Express**, avec ses 200 kilomètres de lignes nouvelles et ses 68 gares semble tout désigné à Bercy pour faire des économies.

D'autant que, même si le projet est financé par une taxe affectée et ne pèse donc pas directement sur le budget, la Société du Grand Paris (SGP), en charge de la construction du réseau, a revu ses prévisions à la hausse.

De réelles difficultés

Les premiers chantiers ouverts, comme le prolongement de la ligne 14 du métro actuel, épine dorsale du futur réseau, ont mis en évidence de réelles difficultés. De plus, à mesure qu'elles avancent, parallèlement aux chantiers, les études techniques se précisent et débouchent sur **des surcoûts courants dans ce type de projet**. A cela se sont ajoutées les demandes des élus, ou d'Ile-de-France Mobilités, le bras armé de la région Ile-de-France en matière de transports, qui ont obtenu pour plus de 1 milliard d'euros de modifications. S'y ajoutent 1,4 milliard d'euros de maîtrise foncière, 450 millions d'euros d'impacts sur les réseaux existants à la charge de la SGP et, au début de l'été, la facture se montait à 26 milliards d'euros. La SGP estimait alors que le chantier « technique » pourrait atteindre 28 milliards d'euros en 2030, à la fin du chantier, compte-tenu des modifications qui pourraient intervenir sur les quatre tronçons dont les études techniques ne sont pas terminées. Et même 35 milliards d'euros en intégrant 16 à 22 % de provisions pour risques identifiés et 6 à 10 % d'aléas.

Arbitrage dans un mois

Reste à décider où faire des économies. Le préfet d'Ile-de-France Michel Cadot doit présenter un rapport au Premier ministre qui servira à préparer des arbitrages prévus dans un mois. La tâche s'annonce ardue. « *On n'est plus dans la situation de 2012 lorsque le Premier ministre Jean-Marc*

Ayrault avait décidé de revoir le projet, juge un bon connaisseur du dossier. Maintenant le coup est parti ».

La ligne 15 Sud est en construction et, au nord de la capitale, le réseau figure dans [le dossier des Jeux Olympiques](#). Restent certains tronçons entre Saclay et Versailles, ou dans le Val d'Oise vers l'aéroport de Roissy. Aujourd'hui, il semble difficile d'y renoncer, d'autant que les dernières études font état d'une [rentabilité socio-économique](#) bien supérieure à ce qui avait été prévu. Des élus de l'Ouest parisien ont alerté la semaine dernière le Premier ministre, Edouard Philippe.

Vers un glissement de calendrier

Dans ces conditions, on s'orienterait vers un glissement de calendrier entre 2024 et 2030. Les lignes qui étaient prévues dans cet intervalle seraient retardées d'un an ou deux. « *La France ne peut pas changer d'avis au gré des gouvernements, c'est une question de crédibilité à l'international* », plaide un haut fonctionnaire favorable au Grand Paris en rappelant que le métro sous-tend un projet de développement économique susceptible de générer une centaine de milliards d'euros d'investissements d'ici 2030-2035.

Vidéo: Le Grand Paris Express en 5 points // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/030585226678-transports-le-chantier-du-grand-paris-express-va-etre-retarde-2115727.php>

Dominique Malécot

BUSINESS IMMO – 21/09/2017

4 Grand Paris Express : le président de la SGP nie un dépassement du budget



Le président du directoire de la [Société du Grand Paris \(SGP\)](#), [Philippe Yvin](#), a réfuté mercredi auprès de l'AFP les accusations de "dépassement de budget" du futur métro, formulées par la présidente de la région Ile-de-France, [Valérie Pécresse](#). Philippe Yvin a expliqué que la différence entre les 22 Mds€ annoncés en 2010 et les 35 Mds€ désormais avancés tiennent notamment à la réévaluation du coût après la réalisation des études techniques. "Des études préliminaires, c'est fait sur des références papier", tandis que les études techniques nécessitent "que vous regardiez le sous-sol à 20 mètres de profondeur, que vous fassiez des centaines de sondages, pour vous donner une idée d'où va passer le tunnel, à quelle profondeur sera la gare", a-t-il déclaré à l'AFP.

"Tout ça, qui forme les coûts du projet, vous ne pouvez le déterminer que sur la base d'études réelles", a-t-il ajouté. Ces études techniques terminées, la SGP a réalisé une estimation plus fine du coût du projet, soit 28 Mds€, auxquels "il faut ajouter des provisions et des aléas". "Si un jour on consomme toutes les provisions et tous les aléas on arrivera à 35 Mds€", a souligné Philippe Yvin. Un "coût d'objectif" sera désormais fixé en conseil de surveillance pour chacun des sept tronçons de ce super métro et deviendra "la référence, à partir (de laquelle) on pourra dire s'il y a dérive ou dérapage", a continué le président de la SGP. Ces coûts d'objectifs devraient tous être déterminés d'ici 2018.

Valérie Pécresse a récemment mis en garde contre les "dépassements de budget", mais aussi contre les coûts selon elle trop élevés des gares, liés aux gestes architecturaux, ce qu'a également nié Philippe Yvin, qui fait état d'un "coût extrêmement marginal". "Sur les 16 gares de la ligne 15 sud, la moyenne du coût d'une gare c'est 150 M€", a-t-il indiqué, précisant que 95 % du coût est lié à "la boîte technique souterraine, qui dépend totalement de la longueur du train, de la profondeur à laquelle vous la faites". Il a également rappelé le "choix de la (SGP) depuis le début : (...) une volonté d'avoir des gares d'une belle architecture en banlieue, pour être le point de départ du redéveloppement urbain d'un certain nombre de quartiers".

LE FIGARO – 21/09/2017

5 Les routiers menacent de «mettre à sec» l'Île-de-France



VIDÉO - Reçus mercredi midi au ministère des Transports, les syndicats CGT et FO du transport routier, qui appellent à une grève reconductible à partir de lundi prochain, sont ressortis encore plus échauffés après leur entretien.

Les routiers ne céderont pas. Reçus mercredi midi au ministère des Transports, les syndicats CGT et FO du transport routier, qui appellent à une grève reconductible à partir de lundi prochain, sont ressortis encore plus échauffés après leur entretien.

À leur opposition aux ordonnances réformant le Code du travail s'est ajouté un casus belli très éloigné du motif de leur mobilisation : [la remise en cause, selon ces deux syndicats, de la pérennité du congé de fin d'activité \(CFA\)](#). Cette mesure, née il y a vingt ans, permet aux conducteurs routiers de partir cinq ans avant l'âge légal de la retraite après vingt-six ans de conduite.

Bras de fer

Alain Vidalies, le prédécesseur d'Élisabeth Borne, la ministre des Transports, s'était engagé à le garantir. Mais les syndicalistes ont déclaré mercredi que l'amendement censé assurer le financement du dispositif - pris en charge pour moitié par l'État - n'était pas inscrit dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. «Le gouvernement s'est contenté de rappeler que l'engagement de l'État allait de pair avec une négociation entre partenaires sociaux», précise une source proche du dossier.

Pourquoi les routiers de la CGT et de FO ont-ils engagé ce bras de fer d'autant plus menaçant qu'il est reconductible ? «Les ordonnances ne concernent pas spécifiquement le secteur des transports, reconnaît Jérôme Vérité, le secrétaire général de la CGT-transport. Mais 80 % des entreprises du secteur ont moins de 20 salariés. Nous ne voulons pas de négociation d'entreprise dans les organisations syndicales. Nous ne lâcherons rien. Pour mettre l'Île-de-France à sec en carburant, il nous suffit de six jours.»

Les dirigeants de la branche sont inquiets. Ils craignent que le gouvernement cède. «Le secteur des transports, comme tous les autres, attend des ordonnances une plus grande souplesse dans l'organisation du dialogue social, souligne Florence Berthelot, la secrétaire générale de la

Fédération nationale du transport routier (FNTR). Pourquoi devrait-il y en avoir moins dans le secteur des transports?»

L'an passé, après une forte mobilisation, les syndicats de conducteurs routiers avaient obtenu [une dérogation de la loi El Khomri sur la majoration des heures supplémentaires](#). «Depuis, nous sommes en litige devant le Conseil d'État sur ce point», rappelle Florence Berthelot.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/social/2017/09/20/20011-20170920ARTFIG00310-les-routiers-menacent-de-mettre-a-sec-l-le-de-france.php>

Valérie Collet

∴ ECONOMIE

LE PARISIEN – 21/09/2017

6 Le Medef somme les enseignants de «faire leur travail»



Le président du Medef, Pierre Gattaz, à Paris, le 31 août 2017.

Lancée depuis le 9 septembre, la campagne de communication du Medef vise l'Education nationale.

« Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ! » La campagne de communication du syndicat patronal crée la polémique.

Le Medef voulait faire entendre sa voix dans les débats sur l'école. D'une certaine manière, c'est réussi. La campagne de communication de l'organisation patronale, lancée depuis le 9 septembre pour attirer l'attention du public sur ses propositions éducatives, a littéralement cloué sur leurs chaises les professeurs de la FSU, le principal syndicat de l'Education nationale.

Le slogan est le suivant : *« Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ! » Cette manière d'imputer au système scolaire la responsabilité du chômage des jeunes a fait l'effet d'une goutte d'eau sur un circuit électrique. « C'est une honte absolue, une insulte aux enseignants et du populisme à la petite semaine », s'étranglait-on hier à la FSU, en découvrant la publicité. Et sa secrétaire générale, Bernadette Groison, institutrice de formation, d'ajouter en conclusion du bulletin catastrophique : « J'invite M. Gattaz (NDLR : le patron du Medef) à se ressaisir. »*

Le message, en lettres blanches sur fond orangé, apparaît en bannière publicitaire sur Internet, de manière aléatoire sur certains sites comme Pagesjaunes.fr, ainsi que sur les réseaux sociaux. Accompagné du logo du Medef, il renvoie en un clic au site Eduquerformer.fr, dans lequel l'organisation patronale ne mâche ni ses mots ni ses illustrations pour dénoncer un système scolaire jugé « à bout de souffle », qu'il faudrait réformer d'urgence dans l'objectif de « rendre les jeunes 100 % employables ».

D'autres slogans à venir

Le patronat insiste particulièrement sur la nécessaire refonte de l'enseignement professionnel, pour le rendre plus adapté aux bassins d'emploi locaux, et plaide pour une plus grande autonomie des établissements scolaires.

« Ce n'est pas de la provocation gratuite, mais une entrée qui titille, pour susciter le débat, se défend-on au siège de l'organisation patronale. Nous voulons souligner que l'école peut faire mieux, pour ne plus avoir 25 % de jeunes au chômage. Nous ne visons pas les enseignants, mais le système. » Le plan de communication du Medef doit se poursuivre jusqu'au 11 octobre avec, promet-on à son siège, d'autres « slogans impertinents et intrigants » encore tenus secrets.

Christel Brigaudeau

LA TRIBUNE – 21/09/2017

7 Régime des auto-entrepreneurs : un bilan mitigé



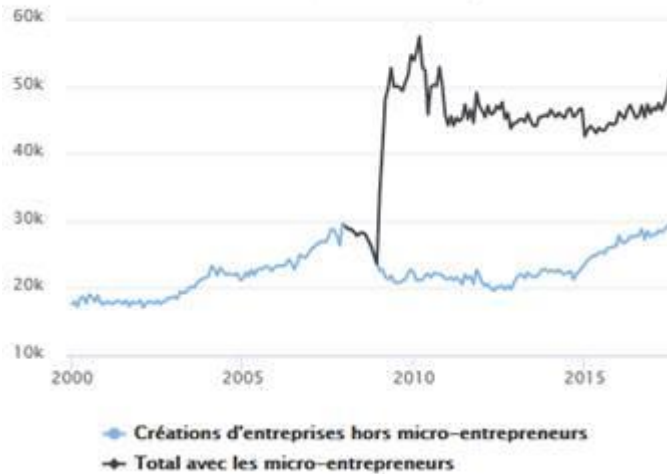
La pérennité croît avec l'âge de l'auto-entrepreneur.

Seulement cinq années après leur immatriculation, 23% des auto-entrepreneurs sont encore actifs sous ce régime selon une récente étude de l'Insee. A l'inverse, la proportion d'entrepreneurs individuels classiques encore actifs après cinq ans est bien supérieure (50%).

Le bilan du régime des auto-entrepreneurs français est en demi-teinte. [D'après la dernière publication de l'Insee \(*\)](#), l'instauration de ce régime (requalifié micro-entrepreneur en 2014) a permis la création d'un grand nombre d'entreprises en partie grâce à un régime fiscal avantageux. Rien qu'en 2010, 360.000 auto-entrepreneurs se sont immatriculés auprès de l'administration. D'après le document, ce régime représentait 58 % des créations de l'année et près de 80 % des nouvelles entreprises individuelles, il y a sept ans. Mais ce dynamisme entrepreneurial apparent a rapidement trouvé ses limites.

Créations d'entreprises en France

Source : Insee/ Données CVS-CJO

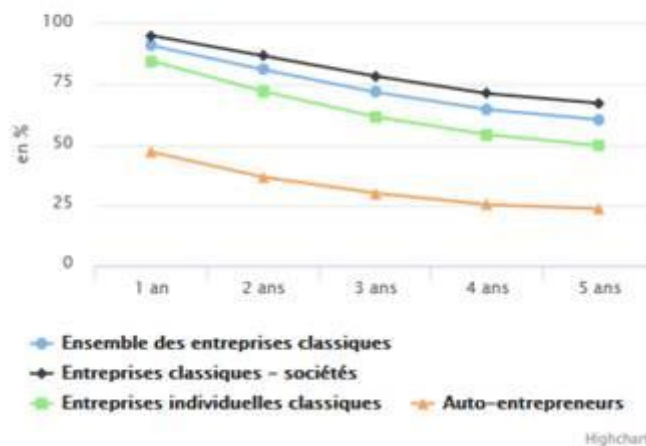


Une pérennité limitée

Les experts de l'institut notent que sur 100 auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2010, 38 n'ont jamais été actifs et leur radiation a été prononcée tandis que 62 ont effectivement démarré une activité économique. Parmi ces derniers, 39 ont cessé leur activité en tant qu'auto-entrepreneur et 23 sont toujours actifs sous ce régime cinq ans après.

Proportion d'entrepreneurs immatriculés en 2010 encore actifs cinq ans après, selon leur forme juridique

Source : Insee/Septembre 2017



(Lecture : 47,0 % des auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 sont encore actifs un an après leur immatriculation.)

Pour les entreprises classiques, la pérennité à cinq ans est beaucoup plus élevée (60,4%), y compris pour les entreprises individuelles. L'auteur de l'étude n'apporte pas d'explication précise sur de telles différences. Mais en ce qui concerne le régime de la micro-entreprise, certains peuvent utiliser ce statut pour tester simplement la viabilité d'une activité économique, ce qui peut en partie expliquer de tels contrastes.

Plus de longévité dans la santé

La pérennité des auto-entrepreneurs dépend beaucoup du secteur d'activités dans lequel ils exercent. Dans les activités de services aux ménages, la part des auto-entrepreneurs encore actifs après cinq ans s'élève à 46% dans la santé humaine et l'action sociale. A l'inverse, la proportion

d'actifs dans le secteur du commerce est bien plus faible (19%). De même que pour les activités de services aux entreprises, la proportion est inférieure à la moyenne (23%) comme dans les activités de services administratifs (21%) ou les activités financières ou d'assurance (9%).

La longévité augmente également avec l'âge. D'après les chiffres de l'organisme public, seulement *"16% des auto-entrepreneurs âgés de moins de 30 ans lors de leur immatriculation en 2010 sont encore actifs sous ce régime contre 21% des 30-39 ans, 28% des 40-49 ans et 31% des 50 ans ou plus"*.

Par ailleurs, la proportion des femmes encore actives est supérieure à celle des hommes cinq ans après l'immatriculation (26 % contre 22% pour les hommes). L'Insee explique cet écart par le fait que *"les auto-entrepreneuses sont surreprésentées dans les activités où la pérennité est la plus forte"*. C'est par exemple le cas dans le secteur de la santé et de l'action sociale ou de l'enseignement. En 2010, les parts des immatriculations féminines pour ces deux secteurs s'élevaient respectivement à 72% et 44%. En revanche, le niveau de diplôme et les moyens financiers engagés au moment de la création n'ont pas d'impact significatif sur la pérennité des auto-entrepreneurs. L'étude rappelle néanmoins que pour le cas des entrepreneurs individuels classiques, les chances de pérennité augmentent nettement avec les montants investis lors de la création.

Un chiffre d'affaires de 10.200 euros

Les résultats de l'étude indiquent que le chiffre d'affaires annuel moyen des auto-entrepreneurs encore actifs était de 10.200 euros à fin 2015, en baisse par rapport à 2012 de 400 euros. Là encore, il existe des disparités en fonction du type d'activités déclaré.

"Pour les auto-entrepreneurs exerçant en activité principale, le chiffre d'affaires de 2014 s'élève en moyenne à 12.800 euros [...] Pour ceux exerçant en activité de complément, le chiffre d'affaires est en moyenne bien moins élevé (7.700 euros en 2014)."

Il y a quelques semaines, le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a indiqué que le chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs serait doublé en 2018, comme l'avait promis le président Emmanuel Macron lors de sa campagne électorale. A l'heure qu'il est, l'entrepreneur doit passer du régime de la micro-entreprise - plus simple au niveau fiscal et social - à celui d'entrepreneur classique au-delà d'un certain chiffre d'affaires. Ce seuil varie de 33.100 à 82.800 euros en fonction du type d'activités exercées. Mais cette réforme, qui doit être présentée dans le prochain projet de loi Finances, suscite déjà des réserves de la part de syndicats de patrons comme la CPME qui a dénoncé *"une concurrence déloyale et inacceptable par rapport aux autres formes sociétales, et en particulier les artisans"*.

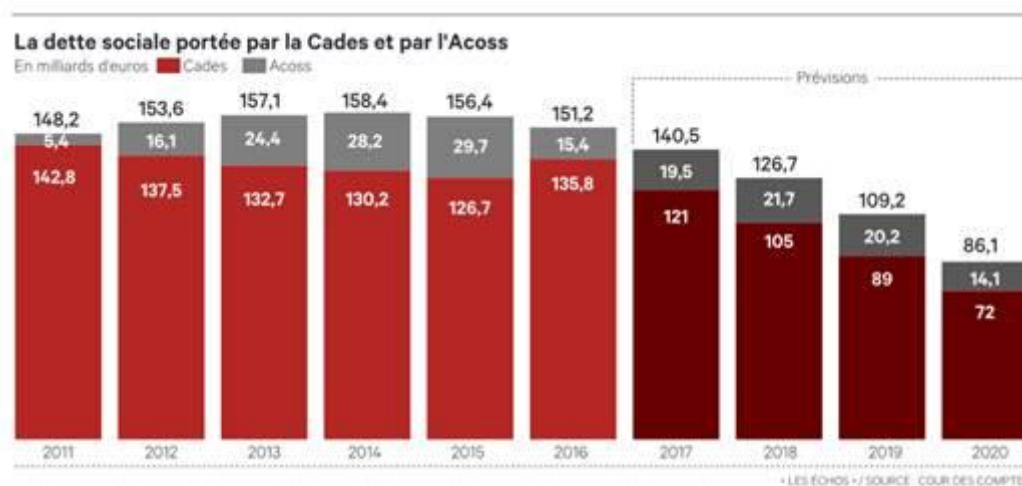
() Les résultats de l'enquête sont basés sur un échantillon composé de 40.000 auto-entrepreneurs inscrits au premier semestre 2010. Ils ont été enquêtés à trois reprises en 2010, 2013 et 2015.*

Cartes interactives : <http://www.latribune.fr/economie/france/regime-des-auto-entrepreneurs-un-bilan-mitige-751073.html>

Grégoire Normand

LES ECHOS – 21/09/2017

8 Déficit de la Sécurité sociale : la Cour des comptes s'impatiente



Pour la Cour des comptes, la priorité, c'est le redressement de l'Assurance-maladie. Il faudra aussi apurer la dette sociale.

C'est une promesse de l'exécutif. En 2020, la Sécurité sociale reviendra à l'équilibre. Il y aura des efforts à réaliser en 2018, avec plus de 4 milliards d'économies par rapport à la croissance tendancielle des dépenses d'assurance-maladie, et d'autres réductions de coûts actuellement en discussion.

A la Cour des comptes, on s'impatiente. [Le rapport annuel sur le financement de la Sécurité sociale](#), publié ce mercredi matin, regrette le décalage d'un an de l'objectif de retour à l'équilibre, qui était auparavant fixé à 2019.

Tours de passe-passe comptables

Pour l'institution, il est urgent de s'attaquer aux maux de la branche maladie, [dont le déficit pourrait encore dérapier en 2017](#). «Après plus d'un quart de siècle de déficits continus - une génération entière -, le retour à l'équilibre de l'assurance maladie constitue une priorité majeure », écrit-elle.

Or ces dernières années, la construction de l'objectif national de dépenses (Ondam) a manqué de sincérité : en neutralisant les tours de passe-passe comptables, il aurait dû être présenté à 2,2% en 2016 au lieu du 1,8% annoncé, et devrait être affiché à 2,4% au lieu de 2,1% en 2017. Le nouveau gouvernement, qui a promis un budget «sincère », va devoir solder ces dérapages.

Il devra également ruser pour redresser la Sécurité sociale, s'il se tient à la promesse de campagne d'un Ondam moyen de 2,3% durant le quinquennat. « Si le taux de progression était relevé à 2,3% en 2018, le solde de l'assurance-maladie se dégraderait de 1,7 milliard d'euros en 2020 toutes choses égales par ailleurs », souligne la Cour.

Quand la vieillesse finance la maladie

Dans son rapport, elle rappelle que le déficit de la Sécurité sociale perdure depuis 2002, et que cela est dû à la progression des dépenses, qui n'a cessé d'être supérieure à la croissance du PIB qu'à partir de 2015. Pour limiter la casse, les prélèvements ont augmenté (37 milliards de plus sur 2000-2016). L'Etat a plus que compensé les allègements de charges - ce qui devrait cesser lorsque la « Sécu » reviendra à l'équilibre, avance la Cour.

Enfin, des transferts malsains se sont mis en place entre les branches de la Sécurité sociale. L'assurance-maladie en a été la principale bénéficiaire, au détriment de la branche vieillesse. La

Cour épingle en particulier la création en 2017 du fonds de financement de l'innovation pharmaceutique, avec 876 millions d'euros prélevés sur les réserves du Fonds de solidarité vieillesse. Elle demande sa suppression pure et simple.

Ces transferts «*expliquent la quasi-totalité de l'amélioration du solde de l'assurance-maladie de 2014 à 2017* », explique la Cour. Encore plus étonnant : «*Elle a reçu en pratique l'équivalent de 65% des hausses de cotisations vieillesse intervenues dans le cadre de la réforme des retraites de 2014.* » Ce sont les administrateurs de l'assurance-vieillesse qui vont être contents de l'apprendre... En somme, le chantier de l'assurance-maladie reste à ouvrir, afin que ses dépenses deviennent soutenables.

Des pensions de retraite en accélération

Par ailleurs, en dépit de son récent retour à l'équilibre, la branche vieillesse n'est pas encore tirée d'affaire, comme l'a montré le Conseil d'orientation des retraites dans son rapport de juin. La Cour souligne que, selon le COR, «*l'augmentation des pensions de retraite va s'accélérer à partir de 2018 (+2,1% en volume, contre 1,7% en 2017)* », ce qui n'a pas été anticipé par le législateur.

Enfin, même si la Sécurité sociale revient à l'équilibre, il restera une lourde dette à apurer : 151,1 milliards fin 2016. Certes, elle a commencé à décroître, mais la Cour s'inquiète du fait que 25 milliards d'euros de dettes à court terme pourraient devoir être stockés à l'Acoss (la «banque » de la Sécurité sociale) à l'horizon 2019, au lieu d'être placés par la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale), qui bénéficie de bonnes conditions financières et peut mieux se protéger contre une subite remontée des taux.

Récupérer 12 milliards d'euros pour la maladie

Faute de pouvoir accumuler des excédents pour éteindre cette dette, il faudrait transférer les déficits à court terme à la Cades. «*L'amortissement à fin 2024 des seules dettes maladie portées par l'Acoss fin 2017 nécessiterait de relever de 0,5% à 0,65% le taux de la CRDS dès 2018* », prévient la Cour. Quant aux dettes de l'assurance-vieillesse et du Fonds de solidarité vieillesse, la Cour propose de les amortir sur les réserves libres d'affectation du FRR, le Fonds de réserve des retraites, qui dispose de 13 à 15 milliards d'euros mobilisables.

Alors que la croissance repart, la Cour préconise une «*approche structurelle* » pour éviter tout relâchement des efforts d'économie. Cela passe par l'interdiction du portage par l'Acoss de tout déficit d'origine structurelle. Outre la révision des missions du FRR, qui servirait de béquille à la branche vieillesse, elle propose également de profiter de l'extinction programmée de la Cades, en 2024, pour récupérer les 12 milliards de recettes annuelles qui lui sont attribuées et les affecter au lissage des variations conjoncturelles des recettes d'assurance-maladie.

Solveig Godeluck

LES ECHOS – 21/09/2017

9 Retraites : des pensionnés fantômes à l'étranger



En Algérie, au Portugal, en Espagne, au Maroc et en Italie, les caisses de retraite françaises continuent à verser des pensions à des assurés décédés depuis longtemps, dénonce la Cour des comptes.

Une « *incertitude* » à 200 millions d'euros par an. C'est le montant estimé des pensions versées à tort à des résidents à l'étranger, correspondant à 50.000 versements, selon la Cour des comptes. Dans [son rapport 2017 sur la Sécurité sociale](#), cette dernière demande aux caisses de retraite de mieux s'organiser contre cette fraude.

En 2015, 1,65 million de retraites de base et 1,12 million de retraites complémentaires ont été versées à l'étranger par la Sécurité sociale française, pour un montant total de 6,5 milliards d'euros, en vive hausse de 35 % sur dix ans. Les prestations sont concentrées sur cinq pays : Algérie, Portugal, Espagne, Maroc, Italie.

Des versements à des assurés de 117 ans

La Cour relève plusieurs indices pouvant signifier qu'il y a eu fraude : des versements à des assurés particulièrement âgés (jusqu'à 117 ans!) et des divergences inexplicables entre le nombre de pensionnés touchant des retraites de base et complémentaires.

Les régimes de retraite sont un peu démunis. Ils réclament des certificats d'existence à leurs assurés tous les ans. Mais ils ne se coordonnent pas entre eux pour recouper leurs informations. De plus, comment savoir si ces certificats ont été falsifiés ? Quelques contrôles ciblés ont été menés en Algérie, avec l'aide du ministère des Affaires étrangères. Beaucoup d'anomalies ont été relevées, mais l'échantillon n'était que de quelques centaines de dossiers en 2012 et en 2016. Les autres pays n'ont pas été testés. Et personne n'a pensé à passer l'information à l'Agirc-Arrco.

Créer un formulaire unique

La Cour des comptes recommande de créer un formulaire unique de certificat d'existence pour tous les régimes de retraite. Il serait traduit dans les langues des principaux pays de destination, adressé et réceptionné en un seul point, avec des contrôles sur échantillons. Par ailleurs, les contrôles sur place devraient être renforcés et mutualisés. Les régimes de retraite pourraient s'appuyer sur les banques pour vérifier l'existence des assurés sociaux et pour recouvrer le versement indu de prestations après décès.

Solveig Godeluck

LES ECHOS – 21/09/2017

10 La politique familiale est devenue beaucoup plus redistributive



Dans un rapport, la Cour des comptes salue les réformes structurelles menées au sein de cette branche de la Sécurité sociale.

La Cour des comptes n'est pas toujours dans la critique. Son Premier président, Didier Migaud, applaudit les efforts de l'ère Hollande pour rendre la politique familiale plus redistributive. « *On entend souvent dire que la France se réforme peu, dans le domaine de la Sécurité sociale comme dans les autres. Cette assertion n'est pas exacte* », a-t-il déclaré ce mercredi, lors d'une conférence de presse consacrée au [rapport de l'institution sur la Sécurité sociale](#) pour 2017.

Les aides ne croissent plus avec les revenus

Il a même parlé d'une « *mutation historique* », et de la fin d'une exception française en Europe. « *La quasi-totalité des prestations est désormais placée sous condition de ressources. Les aides fiscales et sociales aux familles n'ont plus un caractère globalement croissant avec les revenus* », a développé Didier Migaud.

Entre 2012 et 2015, le plafond de réduction d'impôt par demi-part procurée par le quotient familial est passé de 2.336 euros à 1.500 euros ; les allocations familiales ont été divisées par deux ou par quatre pour les revenus les plus élevés ; plusieurs prestations sous conditions de ressources ont été fortement revalorisées (RSA, allocation de rentrée scolaire, allocation de soutien familial, complément familial) ; la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est devenue plus sélective.

136.000 familles ont perdu plus de 5.000 euros par an

Le résultat est frappant. Auparavant, les aides financières aux familles, élevées pour le premier décile, c'est-à-dire les ménages les plus pauvres, chutaient jusqu'au septième décile, puis rebondissaient : le 8e et surtout le 9e décile étaient les plus aidés. Cette remontée en flèche [a été complètement arasée](#) .

« *Les familles aisées ou relativement aisées avec enfants ont supporté un effort total proche de 3,3 milliards d'euros* », souligne la Cour, qui note que 136.000 familles (dont 87% de trois enfants ou plus) ont perdu plus de 5.000 euros par an. La perte de niveau de vie a été supérieure à 3% pour les familles de trois enfants et plus du dernier quintile (les 20% ayant le niveau de vie le plus élevé).

Inversement, 395.000 familles ont gagné plus de 2.000 euros par an, dont 62 % de familles nombreuses. Les ménages aux revenus intermédiaires n'ont pas connu de réel changement, sauf « *la minorité qui a perdu tout ou partie du bénéfice de l'allocation de base de la Paje* », selon la Cour.

La Cour des comptes propose d'aller plus loin dans les réformes. Car les familles défavorisées mettent plus [rarement leurs enfants en crèche](#) ou chez une assistante maternelle. Du coup, les mères gardent leur enfant au lieu de chercher du travail. Les aides ne suffisent pas non plus à protéger de la pauvreté les parents isolés et leurs enfants. La Cour avance quelques idées pour remédier à ces maux persistants : majorer la prime d'activité des ménages ayant des enfants de moins de trois ans ; majorer la prime de naissance ou la Paje pour le premier enfant, voire accorder des allocations familiales sans attendre le deuxième enfant ; poursuivre les revalorisations de prestations sous conditions de ressources.

La branche famille en question

Enfin, la Cour pose la question de l'existence-même de la branche famille au sein de la Sécurité sociale. Dans la mesure où les cotisations familiales ont réduit comme peau de chagrin, et où la majorité des prestations est désormais versée par l'Etat (aides au logement, aux handicapés, aux travailleurs pauvres), les dépenses de la politique familiale pourraient être rattachées au budget de l'Etat.

Solveig Godeluck

LE FIGARO – 21/09/2017**11 Les PME françaises pourront plus facilement s'installer en Afrique**

Société générale et la banque publique d'investissement ont signé une convention de partenariat visant à favoriser le développement des PME et des ETI françaises en Afrique. Un accompagnement inédit pour les y aider à entreprendre et dynamiser leur activité.

A la recherche de nouveaux marchés à l'exportation, les PME, les ETI envisagent parfois l'éventualité d'une [aventure africaine](#). Une relative proximité géographique, une langue parfois commune et un développement démographique sans équivalent offrent des perspectives qu'il est difficile d'écarter.

La Société générale et BPI France ont décidé de s'associer pour tenter de leur faciliter la tâche. Frédéric Oudéa, directeur général de la banque et Nicolas Dufourcq, patron de l'établissement public, ont signé mercredi à Paris une convention de partenariat destinée à aider les chefs d'entreprise désireux de partir à l'assaut du continent noir. «Concrètement il s'agira d'organiser des missions d'accompagnement, des voyages d'information, explique Frédéric Oudéa, l'enjeu est de renforcer les liens bancaires, de sécuriser le financement, sans oublier de former des entrepreneurs africains. Nous devons créer une véritable Route de la Soie à l'Européenne en Afrique».

Pertes de parts de marché

La Société Générale est, depuis le retrait de la Barclays, l'une des deux grandes banques internationales avec l'anglaise Standard Chartered à travailler en Afrique. Elle y est présente depuis 103 ans. Avec 11 000 collaborateurs, dirigés par Alexandre Maymat, le Monsieur Afrique de la SocGen, l'établissement français ne cesse d'améliorer ses positions pour totaliser désormais des encours bancaires de l'ordre de 14 milliards. Chez BPI France, qui depuis le début de l'année a repris l'activité de gestion des garanties publiques à l'export de la Coface, on veut encourager les entreprises françaises à se lancer loin de leurs bases. «Nous offrons désormais un véritable continuum de financement aux entreprises qui ont la volonté de s'internationaliser», explique Nicolas Fufourcq dans un communiqué. Concrètement, la banque publique mettra à disposition des patrons tentés par l'aventure sa plateforme de mise en relation EuroQuity dont le but est de faire le lien entre investisseurs et sociétés.

Cet effort vers l'Afrique est fondamental. «La France ne cesse d'y perdre des parts de marché», indique Nicolas Dufourcq qui aime rappeler que la forte croissance africaine devrait permettre de créer 500.000 emplois en France à part de marché égale. Hélas, les présences chinoises, indiennes ou même d'autres pays européens malmènent les intérêts français.

Charles Gautier**LE POINT – 21/09/2017**

12 Un ancien dirigeant de Lafarge reconnaît des versements à l'État islamique



Le cimentier est sous le coup d'une enquête sur le maintien de l'un de ses sites en Syrie. "Le Monde" a eu accès au contenu des auditions.

C'est l'histoire d'une « obsession » du groupe [Lafarge](#) que [révèle Le Monde](#), celle de « maintenir coûte que coûte l'activité de son usine de Jalabiya, à 87 kilomètres de Raqqa », pour garder un avantage stratégique lors de la reconstruction du pays, « quitte à financer indirectement des organisations terroristes ». Le quotidien a eu accès au contenu des auditions des neuf principaux responsables de Lafarge et de sa filiale en [Syrie](#), Lafarge Cement Syria, propriétaire de l'usine. Des auditions qui démontrent comment le cimentier s'est laissé prendre dans un engrenage de plus en plus dangereux.

En juin 2016, c'est déjà *Le Monde* qui révélait les pratiques de Lafarge en Syrie, ce qui avait donné lieu à l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet de [Paris](#) en octobre 2016 pour « relations financières illicites entre la France et la Syrie ». C'est dans le cadre de cette enquête, confiée aux douanes judiciaires, que ces auditions ont été menées. Après une plainte de l'ONG [Sherpa](#), [une information judiciaire a été ouverte](#) le 9 juin dernier pour « financement du terrorisme » et « mise en danger d'autrui », élargie ensuite aux faits couverts par l'enquête des douanes.

Aval des autorités françaises

Le quotidien tire deux enseignements de ces auditions : les autorités françaises ont donné leur aval au maintien du cimentier français dans son usine syrienne, tout en ignorant le « coût » de ce maintien. Sur ce second point, les conclusions des douanes sont « sans appel », explique *Le Monde*. « [Lafarge a indirectement financé des groupes terroristes](#), par le truchement d'un intermédiaire, produisant au besoin *de fausses pièces comptables*. »

Les auditions montrent en effet comment les dirigeants de Lafarge ont commencé à participer à une « économie de racket » qui lui permet de « [gérer] les risques » jusqu'au moment où « Daech vient dans la liste des racketteurs », en octobre 2013, pour un montant « de l'ordre de 20 000 dollars par mois ». Une situation qui va continuer – un « rendez-vous avec un responsable de l'État islamique » sera même organisé en juin 2014 – jusqu'au 15 août 2014, après une résolution de l'ONU concernant les versements à des groupes terroristes présents en Syrie qui peuvent être « considérés comme un appui financier à des organisations terroristes ». Finalement, Lafarge [abandonne son usine le 19 septembre 2014](#), quand elle est attaquée par l'État islamique.

::: SOCIAL

LES ECHOS – 21/09/2017

13 Code du travail : la CGC s'invite dans les manifestations



Onze fédérations de la CGC ont appelé à défiler ce jeudi au côté de la CGT. Jean-Luc Mélenchon participera aussi à la manifestation parisienne.

La seconde journée d'action de la CGT contre [la réforme du Code du travail](#) prévue ce jeudi sera-t-elle plus suivie que la précédente ? C'est le pari que fait son secrétaire général, Philippe Martinez. Il n'est pas gagné d'avance. Mais, une chose est acquise, les défilés devraient être marqués par une plus grande diversité syndicale. Le 12 septembre, de nombreuses organisations FO s'étaient jointes à l'initiative lancée par la CGT, avec Solidaires et la FSU, ce qui n'avait pas empêché que la participation soit [limitée](#) .

Appel de onze fédérations de la CGC

Cette fois-ci, onze fédérations de la CGC ont décidé de se joindre au mouvement. Celles des banques, des assurances, de la chimie, du commerce et des services, des transports, de l'énergie notamment appellent à « *rejoindre la mobilisation du 21 septembre à Paris et dans les villes où l'unité syndicale aura pu se réaliser* », contre les ordonnances dont la version définitive sera adoptée vendredi en Conseil des ministres. Elles « *ne créeront pas d'emplois* », « *ne visent qu'à réduire les coûts pour les entreprises* » et « *facilitent les licenciements* », dénoncent ces fédérations.

Pression de la base

Ce n'est pas le président de la CGC, François Hommeril, qui va dire le contraire. Depuis juillet, il tire à boulets rouges sur les ordonnances, dénonçant une « *trahison* ». Et la confédération des cadres a même lancé une campagne virale sur les réseaux sociaux. « *La pression de la base est de plus en plus forte* », explique-t-il. « *En qualifiant de fainéants les opposants à sa réforme, Emmanuel Macron a fait monter la colère chez les militants* », souligne un responsable fédéral.

Pourtant, la confédération a pris garde, elle, à ne pas appeler à manifester ce jeudi alors que seules deux des treize principales fédérations de la CGC n'ont pas participé à l'appel commun. Il faut dire qu'il s'agit de celle de l'agroalimentaire, mais aussi - et surtout - de celle de la métallurgie, la première en nombre d'adhérents. En ne tranchant pas, François Hommeril évite de raviver les divisions internes. Se pose la question du caractère durable ou non du positionnement protestataire de la confédération alors que vont s'ouvrir [trois autres dossiers importants](#) : assurance-chômage, [formation](#) et apprentissage.

Dégradation du climat social

Reste que la culture des militants de la CGC n'est pas de battre le pavé. L'appel de ses fédérations ne fera pas changer de dimension la mobilisation contre la réforme du Code du travail. Mais il est un signe de plus de la dégradation du climat social, après l' [appel de la fédération de la Métallurgie CFDT](#) à une mobilisation nationale.

Une dégradation dont Jean-Luc Mélenchon espère bien tirer bénéfice. Le 12 septembre, le porte-parole de La France insoumise avait choisi de défiler à Marseille, sa ville d'élection. Ce jeudi, il participera à la manifestation parisienne avant de mobiliser lui-même place de la Bastille samedi.

LE FGARO – 21/09/2017

14 Entre les manifestants et l'exécutif, les sujets de discorde se multiplient



Les organisateurs de cette journée de mobilisation ont multiplié les thèmes pour inciter le maximum de personnes à descendre dans les rues.

Rentrée sociale, acte II. Ce jeudi, les Français sont invités pour la deuxième fois en neuf jours - [223.000 personnes ont déjà manifesté le 12 septembre, selon la police](#) - à descendre dans les rues partout en France. Une journée de mobilisation, avant celle samedi de La France insoumise (LFI), lancée à l'appel de la CGT, de Solidaires (SUD), mais aussi de la FSU et à laquelle la Confédération nationale du travail (CNT) ou des fédérations de FO et de la CFE-CGC - dont les maisons mères refusent de s'associer au mouvement - participeront. Ce round antigouvernemental ne sera pas unitaire - la CFDT, la CFTC et l'Unsa ont en effet encore une fois refusé d'appeler à la mobilisation.

Si l'heure n'est pas à l'euphorie pour les trois centrales réformistes, elles préfèrent garder leurs forces pour les combats à venir (assurance-chômage, formation professionnelle et retraite) et ne pas se fatiguer dans une lutte qu'elles considèrent comme perdue d'avance... Et ce alors que les organisateurs de cette journée de mobilisation ont multiplié les thèmes - donc les raisons de manifester - pour inciter le maximum de personnes à descendre dans les rues. Passage en revue des sujets de discorde entre les manifestants et l'exécutif.

Les ordonnances Pénicaud

C'est le principal sujet de la mobilisation de ce jeudi, celui qui va attirer le plus de monde dans les rues. Les opposants à [la réforme par ordonnances du Code du travail](#), dont les 160 pages de texte doivent être présentées vendredi par Muriel Pénicaud en Conseil des ministres pour une entrée en application «aux alentours du 25» septembre, dénoncent une «casse sociale» et veulent pousser le gouvernement à reculer. Les manifestants fustigent notamment la plus grande liberté laissée, selon eux, aux entrepreneurs pour licencier et le contournement des syndicats dans les petites entreprises pour négocier des accords plus défavorables aux salariés. Ils condamnent également la fusion programmée des instances de représentation du personnel (IRP) dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés et le plafonnement des indemnités prud'homales accordées en cas de licenciement abusif, c'est-à-dire jugé «sans cause réelle et sérieuse».

Ceux qui vont battre le pavé de Marseille à Lille en passant par Paris contestent également l'extension possible par accord de branche du CDI de chantier à d'autres secteurs que le bâtiment - ce qui représente pour eux un pas de plus vers la précarisation à marche forcée du marché du travail - ou la remise en cause potentielle, par accord majoritaire d'entreprise, des primes d'ancienneté ou des périodes de congé maternité définies au niveau conventionnel. Une petite majorité de Français, 53 % précisément, soutient ou éprouve de la sympathie pour la mobilisation contre la réforme du Code du travail, selon un sondage Elabe pour BFMTV. Et même deux tiers jugent que les ordonnances Pénicaud constituent une menace pour les droits des salariés.

Les contrats aidés

Persuadé de l'inutilité, en termes d'insertion professionnelle, des contrats aidés dans le secteur non marchand (public et associatif), Emmanuel Macron a décidé de tailler largement dans leurs crédits. De 460.000 en 2016 et 315.000 en 2017 (après une rallonge de 30.000 fin août), le volume des emplois subventionnés par l'État ne serait plus que de 150.000 à 200.000 l'année prochaine. L'économie à la clé devrait être conséquente: 2 milliards d'euros.

«C'est faux de dire qu'on va les supprimer, s'est défendue, il y a un mois, [Muriel Pénicaud](#) face à la grogne qui montait, notamment chez les élus locaux pris au dépourvu juste avant la rentrée. On va les cibler sur les personnes les plus éloignées de l'emploi et dans les secteurs où il y en a le plus besoin, notamment pour l'accompagnement des élèves handicapés, l'outre-mer et l'urgence en matière sociale et sanitaire.»

Les coupes budgétaires

La coupe de 2 milliards d'euros dans le budget des contrats aidés s'inscrit dans un cadre plus large de baisse de dépenses à réaliser pour tenir l'objectif de ramener en 2017 le déficit public sous les 3 % et de continuer en 2018 à le faire régresser. Pas moins de 16 milliards d'euros d'économies sont ainsi annoncés pour l'année prochaine, dont la moitié dans la seule sphère de l'État. Outre les crédits travail - les opérateurs, tel Pôle emploi, devraient subir une sévère cure d'austérité -, le logement ou encore les transports (via les grands programmes d'infrastructures, type Lyon-Turin) sont également visés par les coupes claires programmées par le gouvernement en 2018.

Les fonctionnaires

[Gel de leur point d'indice](#), suppression de 120.000 postes en cinq ans, rétablissement en 2018 d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, pas de gain de pouvoir d'achat en compensation de la hausse de la CSG, probable remise en cause du calendrier de mise en œuvre du protocole PPCR de revalorisation de leurs carrières... les sujets de discorde avec les fonctionnaires se multiplient depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Les agents des trois fonctions publiques, qui s'estiment mal-aimés, fourniront encore une bonne part des bataillons de manifestants ce jeudi.

[Marc Landré](#)

L'OPINION – 21/09/2017

15 Macron face à la contestation sociale: la bataille des légitimités



Face à l'appel de syndicats et de la gauche radicale à manifester contre le gouvernement, Emmanuel Macron oppose son mandat pour réformer. Un argument qui pourrait ne pas suffire

Les opposants à la réforme du Code du travail, CGT et Solidaires en tête, se mobilisent à nouveau jeudi, à la veille de la présentation des ordonnances en conseil des ministres et deux jours avant la manifestation de La France insoumise. Impopulaire auprès des Français, selon de récents sondages, mais applaudie par le patronat, la réforme concerne les salariés du privé. Les syndicats de fonctionnaires appellent, eux, à une mobilisation unitaire le 10 octobre.

« Je crois dans la démocratie, mais la démocratie, ce n'est pas la rue ». C'est en ces termes qu'Emmanuel Macron, en déplacement à New York, s'est exprimé dans un entretien à CNN International mardi soir. Et le Président de réaffirmer, comme tous les pouvoirs réformateurs au moment de sonner la charge, sa détermination à « transformer » le pays, malgré les manifestations qui vont se succéder durant les prochains jours contre les ordonnances sur le Code du travail.

Ce jeudi 21 septembre, à l'appel de la CGT, de Sud et Solidaires, les salariés du privé mais aussi la fonction publique sont en grève. On sera à la veille du conseil des ministres consacré à la présentation des ordonnances, et deux jours avant le grand rassemblement de Jean-Luc Mélenchon contre « le coup d'Etat social ». Le chef de file de La France insoumise cible plus largement la politique sociale du gouvernement.

En guise d'amuse-bouche, la bataille de la légitimité est lancée. « Si je respecte ceux qui manifestent, je respecte aussi les électeurs français, et ils ont voté pour le changement », a ainsi poursuivi Emmanuel Macron sur CNN. Elu il y a moins de cinq mois avec 66 % des suffrages exprimés au second tour, il ne veut pas « laisser s'installer le procès en illégitimité instruit par Mélenchon », explique-t-on à l'Élysée. Il use donc d'un argument que n'avait pas pu brandir son prédécesseur face aux manifestations contre la loi El Khomri. « Au début du mandat, vous avez un capital, vous devez vous en servir », a-t-il d'ailleurs souligné.

Un raisonnement contesté à gauche, où l'on se plaît à rappeler les conditions singulières de son élection. « Si on a bien voté Macron au second tour, on n'est pas pour autant d'accord avec ses réformes, s'insurge ainsi l'eurodéputé Emmanuel Maurel, membre de la direction du PS, qui manifesterà jeudi et samedi. Pour quelqu'un qui prétend embrasser l'Histoire et comprendre la singularité du peuple français, l'argument est étonnant... » « Il secoue le cocotier, et il a raison, mais il ne faut pas qu'il oublie qu'il a été élu par défaut », met également en garde un député PS.

Risque de coagulation. Dès le mois d'août, le président s'est forgé la conviction que le mouvement social ne prendrait pas, et que le risque de « coagulation » était ténu. Se fondant pour cela sur les nombreuses enquêtes d'opinion, longuement analysées par son conseiller spécial Ismaël Emelien. Et notamment sur un sondage de l'institut Elabe montrant que pour un Français sur deux, « il est trop tôt pour juger » le nouveau Président. Une mansuétude de l'opinion due à la jeunesse du Président, analyse-t-on à l'Élysée. « Les Français se disent : "Lui, il est nouveau, donc on va attendre avant de juger définitivement" », interprète un conseiller. Par ailleurs, le Président récuse la notion de « troisième tour social », une « échéance artificielle imposée par les médias », selon son porte-parole Bruno Roger-Petit.

Pour tenir face à la rue, contrairement à François Hollande là aussi, Emmanuel Macron pourra compter sur sa majorité parlementaire, d'autant plus docile qu'elle procède exclusivement du Président. Aucun risque que des « frondeurs » se révèlent parmi les 313 députés macronistes. « Les gens de gauche serrent les dents, mais ils acceptent », résume un député LREM.

Cela sera-t-il suffisant pour ne pas céder face à la contestation ? « Emmanuel Macron a la légitimité de l'élection, et celle d'avoir annoncé la couleur des réformes, mais on n'en est plus là aujourd'hui », commente Pierre Ferracci, dirigeant du groupe en ressources humaines Alpha, et père de Marc Ferracci, conseiller spécial de la ministre du Travail. « Après les ordonnances

perçues comme instaurant des éléments de flexibilité, il y a une nécessité politique de rendre identifiable ce qui va apporter de la sécurité aux salariés et aux demandeurs d'emploi », affirme cet expert, inquiet de l'impression de déséquilibre que peut donner aux Français cette réforme.

Et pour le coup, si les chantiers à venir devraient leur donner de nouveaux droits — sur la formation, l'apprentissage, ou l'assurance chômage —, ils sont encore en cours d'élaboration. Difficile de mesurer ce qu'elles vont leur apporter concrètement. Par ailleurs, le gouvernement a pris le parti du temps long, puisqu'il vise un projet de loi sur ces sujets au printemps prochain. Et il a choisi de donner plus de champ à la discussion avec les partenaires sociaux, Edouard Philippe ayant même évoqué la possibilité d'une négociation interprofessionnelle. Pendant ces semaines de concertation, le risque est de laisser tout l'espace aux opposants politiques.

Alliances syndicales. C'est sans compter également sur la façon dont les cartes des alliances syndicales peuvent être rebattues. Car si le bras de fer avec la CGT était attendu, la virulence de la réaction du bloc des réformistes contre les ordonnances était moins prévisible. Et la tribune de mécontentement publiée dans *Les Echos* par le trio, [Laurent Berger \(CFDT\)](#), Philippe Louis (CFTC) et Luc Bérille (Unsa) a valeur d'avertissement. S'il y a peu de chances que ces organisations battent le pavé aux côtés de la CGT et de Sud, il ne faut pas négliger la création d'un front unitaire de revendications communes.

Le gouvernement [a réussi à mettre de son côté FO](#), mais rien ne dit que ce sera encore le cas dans les jours à venir. Jean-Claude Mailly, chahuté en interne, a déjà annoncé qu'il défilerait le 10 octobre pour soutenir les fonctionnaires. « Emmanuel Macron pourra toujours valoriser la légitimité du politique, plus forte que celle des corps intermédiaires, mais il risque d'y laisser des plumes », craint un ancien conseiller social. Et d'ajouter que le Président « doit absolument donner des gages à la France qui souffre, sans quoi, légitimité ou pas, le reste de son quinquennat sera compliqué ». Jean-Luc Mélenchon l'a compris. [Le leader de La France insoumise ne cesse de nourrir le procès en illégitimité du chef de l'Etat.](#)

Enfin, si Emmanuel Macron a tenu ses déclarations de fermeté face à la rue en direct des Etats-Unis, c'est un signe. « Il veut rassurer [les investisseurs étrangers](#), c'est l'une de ses obsessions, assure un visiteur du soir du Palais. Et pour le coup, dans les milieux économiques étrangers, la volonté réformatrice du Président fait l'unanimité ».

[Fanny Guinochet](#) et [Nathalie Segaines](#)

::: POLITIQUE

LE MONDE – 21/09/2017

16 Florian Philippot annonce qu'il quitte le Front national



[Ce départ est la suite logique de plusieurs mois de conflit croissant entre la présidente du FN et celui qui était jusque-là considéré comme son bras droit.](#)

Florian Philippot, rétrogradé mercredi soir au rang de vice-président sans attribution du Front national pour avoir refusé de quitter la présidence de son association Les Patriotes, a annoncé

jeudi 21 septembre sur France 2 qu'il « *quittait le FN* ». « *On m'a dit que j'étais vice-président à rien... Ecoutez, je n'ai pas le goût du ridicule, je n'ai jamais eu le goût de ne rien faire, donc bien sûr je quitte le Front national.* »

Le numéro deux du parti refusait de quitter la présidence de son association, en dépit de l'ultimatum de la présidente du FN. Accusé d'entretenir des velléités d'indépendance, Florian Philippot s'était vu retirer mercredi l'élaboration de la stratégie et de la communication du Front national. La présidente du parti, Marine Le Pen, avait en effet décidé de ne lui laisser qu'une vice-présidence « *sans délégation* »

« *J'ai vu des choses ces dernières semaines évoluer négativement, peut-être dans ce nouveau projet [de refondation souhaité par Marine Le Pen] je n'avais pas ma place, alors il fallait trouver des prétextes* », a-t-il dit en référence aux critiques formulées en interne contre la création de son association Les Patriotes.

Démission de sa lieutenant Sophie Montel

La nouvelle orientation prise, selon M. Philippot, par le Front national va aboutir à un « *rétrécissement* » qui « *inéluçtablement va mener à une audience électorale beaucoup plus faible* ».

Son « *engagement politique reste intact, j'ai mes mandats, je continuerai à me battre* », a-t-il par ailleurs annoncé. « *Je suis gaulliste, je n'ai jamais renoncé à mes convictions, y compris en arrivant au FN, je me battraí donc. Sous quelle forme, on verra bien, ce n'est pas le moment d'en parler* », a-t-il insisté.

Sur Twitter, sa principale lieutenant, l'eurodéputée Sophie Montel, a aussi annoncé sa démission du Front national, comme son directeur de cabinet Joffrey Bollée, conseiller régional francilien, ou d'autres de leurs proches ces derniers jours.

Artisan de la stratégie de dédiabolisation du parti

Ce haut fonctionnaire à l'Inspection générale de l'administration (IGA) de 35 ans a rencontré Marine Le Pen en 2009, en même temps que son frère Damien Philippot, et a commencé à travailler pour elle, d'abord sous pseudonyme. Fin 2011, il a été propulsé directeur stratégique de la campagne présidentielle de M^{me} Le Pen, et était depuis la principale figure du FN à intervenir au quotidien dans les médias.

Il a notamment été l'un des artisans de la stratégie visant à « *dédiaboliser* » le FN, qui a obtenu des résultats électoraux croissants avant une présidentielle et des législatives 2017 pas à la hauteur de ses espérances. Il est partisan d'une ligne davantage portée sur un souverainisme anti-Union européenne que sur le discours anti-immigration et identitaire.

Son départ du parti est la suite logique de plusieurs mois de conflit croissant entre la présidente du FN et celui qui était jusque-là considéré comme son bras droit et son alter ego idéologique. M. Philippot voyait diminuer ces derniers temps le nombre de ses soutiens internes. « *S'il y avait un sondage interne, 90 % des frontistes demanderaient le départ de M. Philippot* », estimait mercredi un proche de Marine Le Pen. Rien à voir, assurent plusieurs marinistes, avec Bruno Mégret, le « *félon* » qui avait quitté le FN en 1998 avec la moitié de ses cadres.

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 21/09/2017

17 Europe et Canada ouvrent un nouveau chapitre de leurs relations commerciales



Après sept années de négociations, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, le Ceta, est appliqué provisoirement à partir de ce jeudi. Les droits de douane sont abolis sur 99 % des produits.

C'est parti. Après plus de sept années de négociations, l'accord économique et commercial global, plus connu sous l'acronyme anglais de Ceta, conclu entre l'Union européenne et le Canada est appliqué provisoirement à partir de ce jeudi. C'est un tournant majeur pour les deux blocs, en particulier pour le Canada dont les entreprises voient s'ouvrir un marché d'environ 500 millions de consommateurs contre environ 36 millions de consommateurs canadiens. Dès aujourd'hui, les droits de douane sont abolis pour 99 % des produits échangés.

En termes d'impact économique, le Canada a plus à gagner que l'Union. Une [ancienne étude](#) conjointe évaluait un surplus de PIB de 0,08 % pour l'Europe et de 0,77 % pour le Canada. Les deux blocs ont déjà établi des [relations commerciales](#) de longue date. En 2016, l'Union européenne a exporté 35,2 milliards d'euros de produits manufacturés et, en 2015, 18 milliards d'euros de services. Les chiffres s'établissent respectivement à 29,1 et 12,1 milliards d'euros dans le sens inverse. L'Europe est donc excédentaire vis-à-vis de son partenaire canadien. De part et d'autre de l'Atlantique, les experts attendent une augmentation d'environ 20 % des flux commerciaux entre les deux partenaires.

Dans une tribune commune publiée par « Le Figaro » mercredi, la commissaire européenne au commerce, Cécilia Malmström, et le ministre du commerce international du Canada, François-Philippe Champagne soulignent que le Ceta « *aura notamment des répercussions positives sur les petites entreprises, en réduisant leur charge administrative pour exporter. Il apportera plus de liberté pour le personnel des entreprises, plus de sécurité juridique dans les services, plus d'opportunités avec les reconnaissances des qualifications (architectes, grutiers...)* ». Pour eux, « *le Ceta est un bon accord et il intervient au bon moment* ».

Les opposants ne désarment pas

Pas pour tout le monde. En France, les opposants rassemblant la gauche, l'extrême-gauche, les écologistes et les ONG n'ont de cesse de vitupérer contre cet accord désastreux selon eux sur le plan environnemental et celui de la lutte contre le réchauffement climatique. La commission d'experts scientifiques mandatée par Emmanuel Macron pour vérifier l'impact du Ceta sur l'environnement et la santé a rendu, la semaine passée, un [verdict](#) des plus diplomatiques en regrettant que le Ceta ne fasse pas plus de place au réchauffement climatique. Pour les détracteurs de l'accord, ce dernier doit être stoppé. Pour l'heure, c'est raté.

La cour d'arbitrage pas concernée

A l'exception de la cour d'arbitrage chargée de statuer sur d'éventuels conflits entre un investisseur et un Etat et quelques autres dispositions de l'accord (voir ci-contre), une grande partie de l'accord entre en vigueur. Pour une application définitive, les 38 parlements nationaux et régionaux européens devront le ratifier. A ce jour, seuls six d'entre eux - Lettonie, Danemark, Espagne, Croatie, Malte et République Tchèque - l'ont déjà fait. La route est encore longue.

LES ECHOS – 21/09/2017

18 Pierre-Marc Johnson : « Le Ceta ne signe pas la fin du bœuf Charolais français »



Négociateur en chef du Ceta pour le Québec, Pierre-Marc Johnson sabrera le champagne ce jeudi après plus de sept ans de négociations.

Négociateur en chef du Ceta pour la province du Québec, Pierre-Marc Johnson est avocat-conseil au cabinet Lavery de Billy de Montréal. Il se réjouit de l'application provisoire, dès ce jeudi, de l'Accord Économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (CETA).

Qu'est ce qui change concrètement ce 21 septembre au Québec ?

Les barrières tarifaires entre le Canada et l'Union européenne tombent et un marché de 500 millions de consommateurs s'ouvre à nous grâce à l'application provisoire du Ceta. Est exclu du champ d'application le tribunal permanent d'arbitrage entre investisseurs et Etat. L'interdiction d'achat de services et de [produits financiers](#) à l'étranger que le Ceta prévoit de supprimer n'entrera pas en vigueur non plus. L'interdiction du « camcording » où l'on peut, par exemple, enregistrer avec son smartphone un film ou un concert auxquels on assiste pour le mettre ensuite sur internet, n'est pas non plus applicable.

Combien d'emplois et de surplus de croissance attendez-vous du Ceta ?

Nous attendons une croissance de 20 % des échanges entre le Québec et l'Union européenne. Nous anticipons, à terme, un surplus de croissance de 0,8 % et la création de 16.000 emplois. Nous nous attendons à voir des [flux d'investissements](#) supplémentaires bien que le Canada accueille déjà un stock d'environ 180 milliards de dollars canadiens d'investissements européens.

Des entreprises québécoises ont-elles déjà manifesté leur intérêt d'exporter dans l'Union européenne ?

Oui, dans le secteur manufacturier même si l'industrie manufacturière ne représente qu'un quart de notre PIB. Dans les biens de consommations mais aussi dans les chaînes d'approvisionnement notamment chez les sous-traitants. Le Québec pourrait, par exemple, importer des produits semi-finis d'Europe pour finir le processus de production et réexporter ces produits finis vers l'Union européenne, sans droits de douane. Ces produits pourraient même être exportés vers les Etats-Unis. L'aéronautique et le secteur des services, en particulier dans le domaine de la formation au management avec une approche nord américaine, sont parmi nos secteurs offensifs.

Qu'allez-vous nous exporter concrètement ?

Pas du fromage, c'est sûr. Peut-être un peu de porc et un peu de boeuf. Ce sera moins de 0,25 % de la consommation européenne. Je vous assure que ce n'est pas la fin du boeuf Charolais français. Nous allons aussi vous vendre des « canneberges » (NDLR : airelles rouges d'Amérique du Nord) et du sirop d'érable, des produits maraîchers et de poissonnerie tels que crevettes et homards. Le tout en respectant les règles sanitaires et phytosanitaires européennes. Les produits aéronautiques et ceux liés aux nouvelles technologies sont aussi sur la liste.

Qu'allez-vous importer de France ?

Nous allons importer deux fois plus de fromage français. La part détenue par les fromagers français au Canada va passer de 3,25 % à 6,5 % d'ici à 5 ans. Mais, avec notre système, c'est l'importateur québécois qui choisira ce qu'il veut comme fromage français. Et parmi ces importateurs, il y a des intérêts européens. Je m'attends aussi à ce que les importations de produits cosmétiques augmentent alors que les droits de douane vont être abolis ce jeudi. Tout comme les produits des technologies de la communication et de l'information. Au niveau du vin, la Société des Alcools du Québec (SAQ) est un des plus grands acheteurs uniques mondiaux du vin français. Les vins vendus par la SAQ sont français à hauteur de 30 %.

Le Ceta est-il mauvais pour le climat comme l'affirment certains ici en France ?

C'est faux. Il peut y avoir un impact à la marge. On peut considérer que le Ceta n'a pas assez de dispositions qui touchent l'environnement. Mais une augmentation de 20 % du commerce entre le Canada et l'Union européenne n'aura pas d'impact significatif sur le climat. De plus, le Ceta comporte un chapitre sur l'environnement. L'Europe et le Canada vont coopérer sur la question.

Je rappelle que la politique du Québec, comme du Canada, vise à réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre. Et, au Québec, nous avons les politiques les plus efficaces en la matière. Nous faisons partie d'un pool de taxation et d'émission de permis sur le carbone au côté de la Californie. La Colombie britannique et l'Ontario nous ont rejoints. Ça commence à « faire du monde à la messe » comme on dit chez nous.

Par ailleurs, ce n'est pas le rôle des accords de commerce que de prétendre résoudre l'ensemble des problèmes sociaux des sociétés. Ils ont leur logique propre. Si ces accords ont des conséquences sur le plan environnemental, les pays peuvent collaborer pour résoudre les problèmes qui se présenteraient. Fondamentalement, il appartient à chacun des Etats d'établir un diagnostic et d'y répondre. Les accords commerciaux, contrairement à ce que les antimondialistes prétendent, ne sont pas la source de tous les maux du monde. Ils sont, au contraire, à l'origine de l'augmentation de la prospérité et du bien-être général des populations.

Richard Hiault

L'OPINION – 21/09/2017

19 Catalogne: la tension ne cesse de grimper à l'approche du référendum du 1er octobre



Les incidents se multiplient entre le pouvoir central espagnol et l'exécutif catalan décidé à aller jusqu'au bout dans son projet de sécession

Le gouvernement autonome de Catalogne a dénoncé mercredi le comportement « antidémocratique » et « totalitaire » du pouvoir central après l'arrestation de son secrétaire d'Etat à l'Economie, Josep María Jové, lors d'opérations de police menées par la Garde civile en prévision du référendum interdit du 1^{er} octobre. A Madrid, le président du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, a déclaré devant le Congrès des députés que les policiers avaient agi sur décision d'un juge. « C'est une opération judiciaire visant à garantir que la loi est respectée », a-t-il dit.

Les **injonctions répétées de la justice et du Tribunal constitutionnel** contre la tenue d'un référendum sur l'indépendance de la Catalogne le 1^{er} octobre n'ont, eu à ce jour, aucun effet. Contrairement à Juan José Ibarretxe, le président du gouvernement basque (1999-2009) qui avait abandonné l'idée d'organiser un vote sur son projet de « libre association » avec l'Espagne, en octobre 2008, sous la pression de Madrid, **Carles Puigdemont**, son homologue catalan, semble bel et bien **décidé à aller jusqu'au bout**. Résultat, à quelques jours du scrutin interdit censé déboucher sur un processus de sécession, la tension ne cesse de grimper avec le pouvoir central espagnol. Au point de mettre en danger « la paix civile » et de « diviser la société », comme le déplorent les plus modérés des Catalans.

Inés Arrimadas, la cheffe de file du parti antinationaliste Ciudadanos, a récemment été l'objet de menaces sur les réseaux sociaux. A Lérida (140 000 habitants), des jeunes indépendantistes proches du mouvement anticapitaliste de la CUP ont placardé une affiche appelant à « faire tomber », photos à l'appui, le maire socialiste et son équipe municipale pour avoir refusé d'accueillir des urnes dans les locaux officiels. Plusieurs fonctionnaires et policiers locaux ont fait état de menaces.

Suivant visiblement une stratégie de confrontation directe avec le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy, dans **l'objectif de le contraindre à recourir à la force**, l'exécutif régional multiplie les actes de désobéissance. La semaine dernière, **Oriol Junqueras**, le numéro deux du gouvernement catalan, a ainsi prévenu le ministre des Finances espagnol qu'il ne lui ferait plus parvenir l'état hebdomadaire des comptes de la Generalitat, afin d'occulter le montant des dépenses consacrées à l'organisation du référendum. Samedi, quelques 700 maires de Catalogne défiaient ouvertement les menaces de la justice de leur retirer leur mandat, en s'engageant à abriter des bureaux de vote dans leurs locaux. Même les Mossos d'Esquadra, la police locale et ses 17 000 agents, semblent réticents à effectuer les tâches demandées par les magistrats.

Rajoy isolé. La réaction du pouvoir central semble plus que répondre aux attentes des organisateurs du référendum. Lancée depuis quelques jours, la chasse aux urnes et aux bulletins de vote provoque régulièrement des incidents. Après avoir décidé, il y a quelques jours, d'assurer en direct le paiement des fonctionnaires travaillant en Catalogne, le ministre des Finances espagnol vient d'annoncer qu'il contrôlerait désormais la totalité des comptes de la région. Un certain nombre de maires ont été convoqués par la justice et les forces de la Guardia civil ont effectué, mercredi, une série de perquisitions dans les locaux de l'exécutif régional. Quatorze personnes, soupçonnées de figurer parmi les organisateurs matériels du référendum, ont été arrêtées. Quelque neuf millions de bulletins de vote auraient été saisis à cette occasion. Autant d'opérations qui permettent, aujourd'hui, à Carles Puigdemont et à son équipe de mobiliser la rue, de dénoncer « l'attitude totalitaire et antidémocratique » de Madrid et de parler « d'une suspension de facto de l'autonomie catalane et de l'instauration d'un état d'exception ».

Madrid est d'autant plus en passe de perdre la bataille de la communication que des fissures apparaissent sur le front politique dit « constitutionnaliste » à Madrid. Podemos (gauche radicale) commence à sortir de sa neutralité et à pencher sérieusement du côté des indépendantistes, à l'image d'**Ada Colau, la maire de Barcelone**. Le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), et particulièrement sa section catalane qui a appelé les deux parties à « l'arrêt de l'escalade », paraît très divisé. Pedro Sanchez, son nouveau secrétaire général, a annulé tous ses déplacements internationaux prévus. Seul Albert Rivera, le leader de Ciudadanos, a affiché son soutien total à Mariano Rajoy qui joue très gros, lui aussi, dans l'affaire. Suivant de très près le déroulement des

événements, le Parti nationaliste basque, qui l'a aidé à faire adopter le budget 2017, pourrait le lâcher pour celui de 2018 si les choses tournent mal en Catalogne. Ce qui provoquerait la chute du gouvernement espagnol et la convocation de nouvelles élections générales. Les troisièmes en moins de deux ans...

Gilles Sengès

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>

